

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

L'amélioration du pain de troupe ET LE BUDGET DE LA GUERRE

Les faits que j'ai énumérés dans mes précédents articles ont servi de base à la discussion qui s'est engagée au sein de la commission de réforme des moutures militaires et celle-ci a été unanime à conclure que le décret de 1853, qui régit encore la matière, doit être modifié. Autrement dit, la farine à 80/0 qui sert à faire le pain actuel doit être remplacé par une autre qui donnera un produit de valeur alimentaire plus grande et qui ne se prêtera plus aux fraudes que tous ceux qui ont quelque compétence dans la question peuvent soupçonner, à la simple inspection des prix auxquels sont adjugés les marchés d'adjudication. Quelle sera la qualité de cette farine que quel sera, sur le budget de la guerre, la répercussion de l'amélioration que apportera ? Telles sont les données du problème à résoudre et on a vu, par la note qui émane du sous-secrétariat de la Guerre, que deux solutions sont en présence.

La première est proposée par le service de l'Intendance. Elle consiste à remonter la qualité de la farine en deux étapes, c'est-à-dire en abaissant le taux d'extraction de la farine à 75/0, puis à 70/0. On éliminerait ainsi le son à peu près totalement. La réalisation de ce système est placée sous deux conditions ; la première, l'extension à toute la mouture de la gestion directe, la farine de l'armée entière étant préparé par les soins de l'administration dans ses moulins et dans des moulins civils militaires ; la seconde une dépense qui serait d'abord de 450.000 fr. environ portée au budget de 1908 pour le taux de 75/0 et qui s'élèverait finalement à 1.400.000 fr. environ lorsqu'à la deuxième étape, on atteindra le taux de 70/0.

Je combats ce système pour trois raisons principales : 1° La complication qu'il amènera dans des services qui ont besoin plutôt d'être simplifiés ; 2° l'impossibilité de surveillance efficace des moulins civils ; 3° la dépense d'un million 400.000 francs que je considère comme parfaitement inutile.

Aussi à cette solution j'en oppose une autre dont je vais expliquer rapidement le mécanisme en prenant pour base les évaluations du budget de 1907.

Le chapitre 42 de ce budget nous indique qu'il y a dans l'armée à l'intérieur :

- 55.000 hommes percevant l'indemnité en remplacement de vivres-pain ;
- 135.000 hommes nourris par des entrepreneurs fournissant du pain ;
- 132.000 hommes nourris avec de la farine provenant de moulins civils travaillant des blés achetés par l'administration de la guerre (moutures à façon) ;
- 119.000 hommes nourris avec de la farine provenant des moulins militaires.

Je propose tout d'abord de supprimer les moutures à façon qui donnent lieu à des manipulations sur lesquelles je n'insiste pas et qui, lorsque le blé vaut 22 fr., livrent des farines au prix de 28 fr. les 100 kilos ; je les remplace par des achats de farine correspondant au pain de deuxième qualité de nos campagnes, farine qui vaut 25 fr. environ et qui peut être soumise à un contrôle scientifique qui donnera toute garantie contre la fraude et les falsifications. De là une première économie importante de 800.000 fr. environ.

Cela fait, j'impose pour les fournisseurs de pain, une qualité correspondante à la deuxième qualité et ce relèvement correspond à une dépense de 550.000 fr.

Pour les moulins militaires, je demande d'abord qu'au lieu de 80 kilos ils n'extraient plus que 100 kilos de blé que 75 kilos de farine correspondant à peu près à la qualité fixée précédemment ; cela fait, je les abandonne à leur fonctionnement actuel, ce

qui correspond à une dépense de 370.000 francs ; ou je remplace — au gré de l'administration et on voit ici la souplesse du système — les 3/5 environ de leur fabrication par un achat correspondant de farine à 25 francs, et dans ces conditions la dépense de 370.000 fr. est annulée.

Enfin j'aborde la question du pain de soupe. On sait que le pain du type à 80/0 ne convient pas pour cet usage et que les corps achètent directement dans le commerce local le pain destiné à la soupe du soldat, recevant pour cela une indemnité de 0 fr. 32 par kilo. Or le pain de deuxième qualité trempe parfaitement la soupe ; je propose donc de le substituer à celui qui est acheté directement et comme il ne revient qu'à 0 fr. 22 le kilo, je réalise de ce fait, par année, une économie de un million 800.000 fr.

Si on fait la récapitulation et la comparaison des deux systèmes, on arrive à cette constatation, c'est qu'au lieu d'une dépense de 1.400.000 francs, le second réalise une économie de un million 700.000 francs, si on maintient le fonctionnement intégral des moulins militaires et de 2.050.000 francs si on remplace une partie de leur fabrication par des farines achetées directement aux conditions d'un cahier des charges nettement établi.

J'ajoute que cette économie est nette et que dans le travail que j'ai soumis au sous-secrétaire d'Etat et dont je n'ai donné ici que les généralités, j'ai tenu compte des dépenses nécessaires à l'entretien des farines destinées à la fabrication du pain pendant les premières semaines de la mobilisation.

Tel est dans ses grandes lignes et sauf quelques arguments que je réserve pour la tribune de la Chambre, le projet de réforme que je propose pour le pain de troupe. Le public est à même d'en juger la valeur et de créer ensuite le mouvement d'opinion propre à le faire entrer dans la réalité des faits.

Quant à moi, en poursuivant cette réalisation — je tiens à le dire en terminant — je n'ai fait qu'obéir à un double sentiment : celui de transporter au Parlement les méthodes de travail et d'étude que j'ai puisées aux sources pures de la vie scientifique et celui de servir la santé des soldats de cette armée dont nous, les républicains, prétendons exalter la force en la solidarisant partout où nous le pouvons, avec la nation dont elle est le symbole.

E. FLEURENT, Député du Var.

Chambre des Députés

Séance du 4 mars 1907.

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. le président fait connaître qu'il a reçu de M. Cornaud une demande d'interpellation sur l'incident du 2^e régiment d'artillerie.

M. le général Picquart, ministre de la guerre demande que l'interpellation soit inscrite à la suite de celle de M. Jourdo sur la mort d'un soldat à l'hôpital de Bordeaux.

Il en est ainsi ordonné.

M. le président a reçu de M. Colliard une demande d'interpellation sur le renvoi dans ses foyers de la classe de 1903.

M. de Belcastel présente une proposition de loi tendant à renvoyer dans la proportion de 8 p. 100 les soutiens de famille de la classe de 1903. Il demande l'urgence et la discussion immédiate.

M. le ministre de la guerre dit qu'il y a un mois, la Chambre et le Sénat ont décidé que les soldats de la classe 1903, reconnus comme étant soutiens de famille, seraient libérés jusqu'à concurrence de 6 p. 100. C'est chose faite, il ne comprend pas que la question revienne en ce moment devant le Parlement.

Dans tous les cas, il prie M. de Belcastel d'ajourner la question jusqu'à la

discussion de l'interpellation de M. Colliard.

M. de Belcastel insiste pour l'urgence, puis après discussion, il retire sa proposition.

La Chambre discute une proposition de M. Empereur tendant à suspendre jusqu'au 1^{er} juin 1907 les droits de douane sur les maïs étrangers, destinés à l'agriculture.

M. Auriol combat la proposition qui instituerait, en faveur des syndicats agricoles, une monopole injustifié.

Elle est soutenue par MM. Vigne et Chion-Ducollet.

M. Castillard demande qu'on ne touche pas à notre régime douanier dont l'instabilité serait funeste à notre commerce.

M. Empereur déclare que le but des auteurs de la proposition a été, à la fois, de venir au secours de l'agriculture et de défendre les intérêts de l'alimentation publique.

M. Thierry, rapporteur, fait observer que les commerçants et les industriels sont exclus du bénéfice de la loi. D'autre part, des précautions minutieuses sont prises pour surveiller l'emploi des maïs à exonerer du droit de douane.

Ces dispositions ont eu pour résultat de rendre la loi impopulaire et de la faire apparaître comme impraticable. Voilà pourquoi la commission n'a pu l'adopter.

M. Ruau, ministre de l'agriculture, ajoute que la proposition de M. Empereur aurait pu être utile au commencement de novembre. En ce moment elle serait tardive et inopportune.

Le gouvernement est d'accord avec la commission pour repousser la proposition, qui ne recueille que 67 voix contre 463.

Et la séance est levée.

EN RUSSIE

L'assassinat d'un membre du Conseil de l'Empire

Le baron Budberg, chef de la noblesse d'Esthonie et membre du Conseil de l'Empire, a été assassiné par six hommes restés inconnus. Ils l'ont attaqué pendant qu'il se rendait en voiture, accompagné de plusieurs domestiques, dans une de ses propriétés. Un des domestiques a été tué aussi ; le cocher a été blessé.

L'évacuation de la Mandchourie

L'évacuation de la Mandchourie continue sans arrêt. Après le départ de la 1^{re} brigade de la 16^e division d'infanterie, le 4^e tirailleurs de la Sibirie orientale, avec son artillerie, a commencé à partir le 13 février. A la date du 25 février, deux régiments et une batterie avaient quitté Kharbine.

L'ouverture de la Douma

Il a été décidé d'ouvrir la séance de la Douma mardi prochain à midi, au palais de Tauride, où l'Assemblée tiendra ses séances.

Les attentats terroristes

Un jeune homme arrêté à la gare de Sébastaopol, tua un gendarme et blessa mortellement un garde à coups de revolver. Conduit au poste, il tira un coup de revolver, tua un agent, puis sauta par la fenêtre dans la rue et blessa grièvement un autre garde. Repris, il se suicida de trois coups de revolver.

D'autre part, sept hommes armés ont attaqué près de la gare un caissier qui était accompagné de deux hommes. Des derniers ont été grièvement blessés.

Un inconnu a tué dans une rue de la Tiflis d'un coup de feu, le chef de gendarmerie du chemin de fer transcaucasien.

Une Conférence de M. Pelletan

Dimanche dans l'après-midi, à la fête de l'Union amicale des anciens élèves du 1^{er} arrondissement de Lyon, M. Pelletan, député, a fait une conférence sur l'enseignement républicain. Une foule nombreuse se pressait dans la salle. M. Herriot, maire de Lyon, présidait, entouré de M. Caze-

neuve, député, et de nombreux élus du parti radical et radical socialiste.

Après avoir brièvement retracé l'histoire de l'enseignement depuis la Révolution, M. Pelletan a examiné dans quel sens et dans quel esprit il faut développer l'enseignement républicain :

— Il faut, dit-il, qu'il soit avant tout démocratique ; chacun doit recevoir l'enseignement dont il est digne par son intelligence. Quels que soient les hasards de la naissance, il faut détruire l'idée de classe qui n'est pas encore éteinte, bien au contraire. Les socialistes, les collectivistes font un principe de la lutte de classes ; des trois classes d'avant la Révolution, l'Eglise est morte, la noblesse s'est suicidée en embrassant les idées cléricales ; du tiers-état sont sortis la bourgeoisie et le prolétariat entre qui se creuse de plus en plus un large fossé qu'il devient nécessaire de combler, si l'on ne veut pas qu'un grave danger menace la démocratie française.

La bourgeoisie ne peut se séparer de ces masses profondes du peuple d'où la nation tire la sève dont elle a besoin pour ne pas disparaître. L'éducation doit aussi être nationale et patriotique ; mais ce patriotisme doit être absolument opposé à celui qu'affichaient autrefois ceux qui prétendaient avoir le monopole de la patrie française.

— Notre patriotisme, dit-il, sera patriotique en ce sens qu'il enseignera l'amour de la patrie française, non pas d'une patrie prête aux œuvres violentes, adonnée au militarisme, mais d'une patrie continuant les gloires de nos aïeux en rendant la représentation la plus éclatante de la libre pensée et de l'égalité pour tous les hommes. Notre patriotisme apprendra aux enfants à verser leur sang jusqu'à la dernière goutte, non seulement pour sauver leur pays, mais sauver toutes les causes immortelles attachées à la liberté du sol français, continuant ainsi la tradition du génie français dans sa guerre contre toutes les servitudes et le mysticisme. Ainsi, nous ne laisserons pas ternir l'éclat immortel de notre grande France, dont nos pères ont illuminé le monde. L'orateur a été très applaudi.

J.-M. BONNAT.

MÉMOIRES

L'autre matin, un monsieur d'allures pittoresques se présenta chez M. Loubet.

— Qui dois-je annoncer ? demanda la petite bonne.

Le monsieur prit une pose et dit : — Jacques Dur...

Eh bien, la petite bonne n'osa évincer ce visiteur qui bientôt fut introduit dans le cabinet de travail de l'ancien président.

M. Loubet est toujours aimable, même avec les importuns. Et le sourire aux lèvres, il s'informa :

— De quoi s'agit-il... ? Quelque forçat innocent ?

M. Jacques Dur répliqua d'une voix grave :

— Monsieur le Président, je suis chargé par mon directeur, de vous demander vos *Mémoires*... J'ai un projet de traité dans ma poche.

Abasourdi, M. Loubet ne trouva tout d'abord rien à répondre.

— Je comprends, continua M. Jacques Dur, la partie littéraire vous effraie... Tranquillisez-vous : vos *Mémoires*, c'est moi qui les écrirai.

M. Loubet reprenait ses esprits... Il chercha un mot et trouva :

— Vous me confondez, dit-il en souriant, avec Menesclou...

Et, sans se fâcher le moins du monde, il fit reconduire l'étrange visiteur.

Les Chiens du Kaiser

Guillaume II a des chiens qui lui obéissent au doigt et à l'œil et qui le quittent rarement. Il les a dressés à se débarrasser des importuns. Ce sont les fidèles interprètes de son impatience. Quand un fonctionnaire, voire un ministre, vient rendre compte de quelque affaire importante à l'empereur, celui-ci, à qui il ne faut pas grand'chose pour le mettre de mauvaise humeur, fait un signe imperceptible à ses compagnons de race canine. Aussitôt ils se lèvent dans les jambes du fâcheux, le font trébucher, le harcèlent, jusqu'à ce que, n'osant

pas les repousser, il se retire. Et le Kaiser de rassurer sa victime :

— Ils ne sont pas méchants, mais ils aiment à jouer.

Au fond, c'est un truc. Le seul qui ne s'y trompe point est le chancelier de Bülow. Chaque fois qu'il se présente devant le souverain, ses yeux se fixent d'abord sur les chiens, et suivant leur attitude, il mesure la durée de ses paroles.

— Que Votre Majesté me permette d'être bref aujourd'hui ?

Et le Kaiser sourit. Il a compris que Bülow comprend.

On raconte — l'anecdote est peut-être apocryphe — qu'en recevant la nouvelle de la défaite des socialistes aux récentes élections du Reichstag, le premier mouvement de Guillaume II a été de caresser ses chiens. Les bêtes ont dû se dire :

— Il est content.

Du reste, le même jour, ils ont reçu double pâtée.

INFORMATIONS

Election Législative

1^{re} circonscription de Montpellier

Les électeurs de la première circonscription de Montpellier étaient convoqués le 3 mars, pour élire un député en remplacement de M. Pierre Leroy-Beaulieu, invalide.

Aux élections générales du 6 mai 1906, M. Pierre Leroy-Beaulieu, progressiste, avait été élu, au premier tour de scrutin, par 8.294 voix, contre 4.245 à M. Mas, député sortant, radical socialiste ; 1.999 à M. Huriaux, radical socialiste, et 1.851 à M. Reboul, socialiste.

Dimanche, les voix se sont réparties de la façon suivante :

Suffrages exprimés, 15.668.

Majorité absolue, 7.834.

MM. Leroy-Beaulieu..... 8.564 voix

Laurent..... 5.406 —

Reboul..... 1.943 —

M. Leroy-Beaulieu est élu.

A la Chambre

La Commission des travaux publics a terminé l'examen des articles du projet de loi relatif au régime financier et à l'organisation administrative du réseau de l'Etat.

M. Pierre Baudin a demandé que le ministre des travaux publics ne puisse prendre de décision contraire aux délibérations du Conseil d'administration.

Après une longue discussion, la Commission a adopté une solution intermédiaire entre celle de M. Pierre Baudin et celle du projet de loi, en indiquant limitativement un certain nombre d'affaires pour lesquelles le Conseil d'administration statuerait en dernier ressort.

La Commission a décidé d'entendre dans sa prochaine séance le ministre des travaux publics et le ministre des finances, au sujet des modifications qu'elle a apportées au texte du projet de loi.

Les Papiers de Montagnini

A l'issue du Conseil des ministres, notre confrère Eugène Destrez, du « Gil Blas », a pu recueillir, au cours d'une conversation rapide, l'avis de M. Clemenceau sur la saisie des papiers de la nonciature. La réponse du président du Conseil pose la question sur son véritable terrain :

« Quand la perquisition a été opérée à la nonciature, a déclaré M. Clemenceau, on aurait pu tout prendre. Rien n'interdisait d'agir ainsi, puisque l'existence des archives dont quelques documents remontent même très loin, nous était officiellement connue. On s'est borné à saisir ce qui semblait utile, et on a laissé le reste. Le gouvernement pontifical peut adresser aux puissances toutes les protestations qu'il lui plaira. Il ne les adressera jamais plus énergiques que la première envoyée. Or, aucun empereur n'a répondu à sa protestation,

pas même l'Autriche-Hongrie. Vraisemblablement, les tentatives qui se produiraient auraient le même sort. On a remis les archives quand elles ont été réclamées. Il n'y a rien que de très normal.

— Mais on a trouvé des traces d'une active politique, d'une ingérence du Vatican ?

— Oui ; on a même trouvé mieux que des traces.

— Et les fonctionnaires ?

Là-dessus, M. Clemenceau ne formule aucune réponse.

Contre l'Absinthe

Le comité de patronage des hôpitaux de Paris, ayant à sa tête M. Mesureur, directeur de l'assistance publique, ému des ravages causés par l'alcool, spécialement par l'absinthe, demande à tous les députés de s'associer à ceux de leurs collègues qui ont proposé de proscrire l'absinthe, cause de misère, de folie et de mort.

Un important mouvement contre l'absinthe se dessine également en Alsace-Lorraine. Les conseillers municipaux de Mulhouse adressent une pétition au Reichstag, tendant à la suppression absolue de la fabrication ou la vente de l'absinthe en Alsace-Lorraine.

Les Images par Fil télégraphique

La première expérience d'un appareil de l'inventeur belge Carbonnel, reproduisant les clichés photographiques, les imprimés, les lettres, etc., vient d'avoir lieu. Cet appareil se distingue de celui du docteur Korn, en ce qu'il donne des clichés au lieu de photographies.

Le système se compose de deux appareils pouvant servir indifféremment de transmetteur ou de récepteur. Le cliché s'obtient en une minute, sans relief, ni profondeur. Il pourrait donc facilement servir à l'impression d'un journal ; par contre l'impression obtenue sur papier fin à la machine à plat est très réussie. L'appareil essayé entre Anvers et Bruxelles, 43 kilomètres, a donné des résultats parfaits.

Petites Nouvelles

M. Viviani s'est rendu à St-Etienne pour procéder à une enquête sur les conditions du travail et les lois de prévoyance sociale.

Le voyage de M. Fallières à Bordeaux, à l'occasion de l'Exposition maritime internationale, est fixé aux 22, 23 et 24 juin.

La Skoupchina serbe a voté le traité de commerce avec la France en troisième lecture et celui avec l'Angleterre en première lecture.

Dimanche a été célébré à Chartres le 138^e anniversaire de la naissance de Marceau.

A Moulins, le nommé Albert Devedeux, maréchal des logis au 1^{er} chasseurs à cheval, a tiré, au cours d'une discussion motivée par la jalousie, cinq coups de revolver sur une chanteuse de café concert. Le meurtrier a été arrêté.

M. Pelletan a fait dimanche une conférence à la fête de l'union amicale des anciens élèves du 1^{er} arrondissement de Lyon.

La collaboration des frères Marguerite va devenir moins intime. Les deux auteurs reprennent l'un et l'autre leur personnalité littéraire, et signeront chacun de leur prénom propre.

CHRONIQUE LOCALE

Le Concert de l'Orphéon

Nous voudrions n'avoir que des compliments à adresser aux organisateurs du Concert de Dimanche... Hélas !... malgré toute notre bonne volonté, nous devons constater, avec le public, que ce Concert a été très médiocre.

Notre première critique portera sur la longueur du programme. Nous entendons bien qu'on nous objectera que le public « en veut pour son argent ! »

Nous ne partageons pas cet avis et nous sommes convaincu que le public préférerait, très certainement, un programme convenable qui ne tiendrait que deux heures d'horloge, à un programme exagéré... mais décevant, qui se traîne péniblement 4 heures durant. En aucun cas, en pareille matière, la quantité ne saurait remplacer la qualité !

Si donc la Commission de l'Orphéon tient à conserver ses membres honoraires, elle devrait s'occuper un peu plus efficacement des programmes de ses Concerts en s'inspirant de ce qui se faisait autrefois ; car, nous sommes heureux de le rappeler, l'Orphéon organisait parfois des Concerts charmants.

Il faudrait donc, quelque difficulté que cela puisse présenter, écarter impitoyablement les amateurs trop inférieurs qui s'imposent à la Commission. Certains orphéonistes peuvent être de très bons éléments dans un chœur et être de déplorables premiers rôles ! Il n'y a dans cette remarque rien d'offensant pour personne, c'est une simple constatation qu'il faut avoir le courage de faire.

Peut-être conviendrait-il aussi de ne pas solliciter des concours qui sont loin d'être un élément de succès dans une soirée : un amateur, très convenable dans une petite réunion, peut ne pas soutenir sa réputation sur une scène.

En agissant ainsi, le programme serait débarrassé de numéros encombants et la soirée n'en souffrirait pas.

Notre seconde remarque portera sur le choix des comiques. Le répertoire du premier n'avait rien de bien choquant, encore que la note gai gagnerait à ne pas être confinée, exclusivement, dans un répertoire de polivrot ou de rumeur de barrière !

Quant au répertoire du second comique il était — soyons poli — au moins déplacé.

Le Concert de l'Orphéon n'est pas un concert des Boulevards extérieurs ; il y a dans l'auditoire de nombreuses jeunes filles que les parents amènent là en toute confiance et il est regrettable que la Commission laisse chanter, en pareille circonstance, des couplets d'un goût aussi douteux que ceux de *Amusez-vous*.

Ces réserves faites, nous reconnaissons avec plaisir que quelques numéros ont été bons et justement applaudis.

L'Orchestre a magistralement interprété « Allegro et la Finale de la 25^e symphonie d'Haydn » et une « Mosaïque sur des motifs de Weber ».

L'Orphéon, sous la direction de son habile chef M. Barreau, a chanté d'une façon tout à fait impeccable « Pompéi », de Bizet, et d'une façon plus que satisfaisante le chœur très difficile des « Guerriers », de Saint-Saëns.

M. Arnaudet est toujours le chan-

teur aimé du public. Il a été, c'est naturel, unanimement applaudi et bissé et il devient difficile de varier les éloges avec un amateur qui est pour tous les concerts de l'Orphéon un succès toujours sûr et incontesté.

M. Héilles a une jolie voix. Il a dit fort gentiment « Le Mendiant d'amour » de Goublier, et rappelé par le public, il a dû bisser le dernier couplet.

Yo qu'un Coou, a été vivement applaudi. Il faut paraître, pour savourer tout le charme de cette œuvre excellente, être initié aux beautés de l'idiome quercinois, ce qui n'est malheureusement pas notre cas.

Nous n'avons pas moins éprouvé un très réel plaisir à l'audition de ce chant très local. Et nous joindrions nos modestes félicitations aux applaudissements enthousiastes du public pour complimenter les auteurs : d'abord le maître patoisant convaincu, M. Lescale, qui a su peindre dans la langue de son pays, son pays lui-même ; ensuite M. Breil qui a su donner à ces strophes exquises un charme nouveau par une musique délicate.

Nous n'aurons garde d'oublier les éloges dus, pour l'interprétation, à M. Arnaudet, à l'Orphéon et à l'Orchestre.

Mademoiselle Le Senne, indisposée, s'était fait remplacer par Mademoiselle Chantal.

Le choix était heureux. Mademoiselle Chantal a obtenu un accessit de chant en 1905, et nous lui souhaitons bien vivement son prix en 1907, ne serait-ce que pour la façon supérieure dont elle a interprété quelques morceaux très bien choisis : P « Arioso » de Delibes, « Par les sentiers » de Dubois, « le Nil » de Leroux (déjà connu de nous tous) et la délicieuse poésie de notre compatriote Lafforgue : « Les sabots jolis », musique de F. Lemaire.

Le succès fait à mademoiselle Chantal a été triomphal.

Félicitons le pianiste qui a accompagné l'aimable artiste avec une délicatesse et un sentiment très remarquables.

La soirée s'est terminée par une Comédie-Bouffe en un acte : *Un truc nouveau*.

Qu'a été l'interprétation ? Convenable, paraît-il : Nous disons paraît-il, car ce numéro du programme a été joué après minuit nous n'avons pas eu la curiosité de l'attendre. Mais des échos nous sont parvenus. Le sujet de la Comédie était d'une haute portée morale !!!

N'insistons pas... et formons des vœux pour que la commission de l'Orphéon nous prépare, pour bientôt, une soirée digne de notre Société chorale, et qui nous fasse oublier les imperfections un peu trop nombreuses de ce dernier concert.

A. C.

Subvention

M. Ruau, ministre de l'Agriculture, vient d'écrire à M. de Monzie, conseiller général, pour lui faire connaître que, sur sa recommandation, il s'est empressé d'accorder une subvention de 100 francs à la Société d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail de Saint-Cyprien. Les cultivateurs de cette commune apprendront avec plaisir cette bonne nouvelle.

Finances

Par arrêté du ministre, des finances, M. Martin, percepteur de Coudray (Eure-et-Loir), est nommé percepteur à Cahors et receveur municipal des huit communes complétant la perception de Cahors, en remplacement de M. Lafon, qui reçoit une autre destination.

Distinctions Honorifiques

Des récompenses honorifiques ont été accordées pour services rendus à la Mutualité à :

Médaille d'argent

M. Dauliac Gabriel-Antoine ; président de la société de secours mutuel St-Eloi, à Gourdon.

Médaille de bronze

M. Aussel, président de la société de secours mutuel des sapeurs-pompiers à Cahors.

M. Berrié Pierre, vice-président de la société de secours mutuel la Fraternelle à Prayssac.

M. Cubaynes Jean, trésorier de la Société de secours mutuel des sapeurs-pompiers à Cahors.

M. Loubet, président de la société de secours mutuel à Figeac.

Mention honorable

M. Annac Marc-Augustin, commissaire receveur de la société de secours mutuel : La Fraternelle à Prayssac.

M. Bouygues Paul-Pierre, trésorier de la société de secours mutuels de St-Eloi à Gourdon.

M. Carrière Frédéric, trésorier de la société de secours mutuels la Mutualité scolaire de Figeac à Figeac.

M. Dosière Pierre-Antoine, maître d'écriture à la société de secours mutuels les Sauveteurs du Lot, à Cahors.

M^{me} veuve Ferrié, née Fromont Eulalie, membre honoraire de la société de secours mutuels la Mutualité scolaire de Gourdon, à Gourdon.

M. Gilles Jean Jacques, vice-président de la société de secours mutuels de Saint-Martin à Castelnaud-Montrastier.

M. Laverdet Ludovic-Jean-Baptiste, membre participant de la société de secours mutuels de Saint-Maur à Martel.

M. Lafage Pierre-Mathieu-Guillaume-Gérard, président de la société de secours mutuels à Puy-l'Evêque.

M. Naves Marc, secrétaire de la Société de secours mutuels l'Union fraternelle à Catus.

M. Picou Victor, administrateur de la société de secours mutuels de St-Eloi à Gourdon.

M. Rouquet Jules-Joseph, moniteur de gymnastique à la société de secours mutuels les Sauveteurs du Lot à Cahors.

M. Sistère François dit Victor, trésorier de la société de secours mutuels de Sainte-Anne, à Gourdon.

M. Verdier Jean-Firmin, membre du Conseil d'administration de la Société de secours mutuels la Mutualité scolaire à Gourdon, à Gourdon.

Félicitations à tous.

Bourses de Lycée

Par décret, ont été nommés titulaires de Bourses nationales, les jeunes gens du Lot ci-dessous désignés :

Peindarie Jean, né le 30 juin 1889 ; bourse d'internat de 325 francs, à Cahors.

Richard René, né le 16 juillet 1891 ; bourse de demi-pensionnat de 250 fr., à Cahors.

Albert Simon, né le 12 mai 1893 ; bourse d'internat de 250 fr., à Cahors.

Artigue Maurice, né le 14 décembre 1894 ; bourse d'externat de 100 francs, à Cahors.

Couderec Jean, né le 19 février 1894 ; bourse d'externat surveillé de 150 fr., à Cahors.

Gizard Henri, né le 25 juin 1895 ; bourse d'internat de 400 fr., à Cahors.

Roussel Jean, né le 22 novembre 1893 ; bourse d'internat de 250 francs, à Cahors.

Sales René, né le 25 septembre 1895 ; bourse d'internat de 250 francs, à Cahors.

Andrieu Henri, né le 5 décembre 1895 ; bourse d'externat surveillé de 150 francs, à Figeac.

Par décret, les jeunes filles dont les noms suivent sont nommées titulaires de bourses nationales dans les Collèges et Lycées.

M^{lle} Courrières Angèle, née le 17 août 1894 ; bourse de demi-pensionnat de 360 francs, à Cahors.

Couderec Marguerite, née le 9 mai 1894 ; bourse d'internat de 350 francs, à Cahors.

Pradié Yvonne, née le 13 novembre 1894 ; bourse d'internat de 300 francs à Cahors.

Récompenses honorifiques

Les récompenses suivantes ont été accordées par M. le Ministre de l'intérieur aux personnes ci-dessous désignées pour protection aux enfants du premier âge.

Médaille de bronze

M. le docteur Fayt, médecin inspecteur à Thémimettes.

M. le docteur Lamothe à Gramat.

Mentions honorables

MM Bergerol, secrétaire de mairie à Souillac, Pechberty, secrétaire de mairie à Gréalou.

Soutiens de famille

Le 9 mars à 10 heures du matin, dans une des salles de la préfecture, se réunira la Commission chargée de statuer sur les demandes relatives aux soutiens de famille.

La Commission statuera dans la proportion de 10/0 sur les demandes faites par les familles de militaires pendant la présence sous les drapeaux ces militaires devront justifier de leur qualité de soutiens de famille.

Au 7^e de ligne

Le 27 avril, le 7^e de ligne quittera sa garnison pour se rendre par étapes à Caylus (Tarn-et-Garonne), où il exécutera des tirs de longue portée. A moins d'ordre contraire, les réservistes qui à cette époque accompliront au 7^e une période d'instruction de vingt-huit jours accompagneront les hommes de l'active à Caylus.

Bâtiments scolaires

Le 6 Mars à 2 heures du soir, le Comité mixte des bâtiments scolaires se réunira dans une des salles de la Préfecture.

Le ventre de Cahors

Voici la consommation de la viande de boucherie à Cahors durant le mois de février 1907 :

Beufs, 76, pesant 48.956 kilos ; moutons, 692, pesant 18.835 kil. ; veaux, 135, pesant 13.078 kil. ; pores, 41, pesant 5.998 kil. Soit : 974 animaux, pesant ensemble 99.389 kilos.

Chevaux et mulets 23, ânes 4.

Cadavre repêché

Nos lecteurs se souviennent de l'accident dont le 7 janvier, la femme Piques, mère de 3 enfants fut la malheureuse victime.

Cette pauvre femme était occupée vers 4 heures de l'après-midi à laver du linge en amont du moulin du Périer, lorsqu'elle tomba dans le Lot.

Les eaux étant assez fortes à ce moment, la malheureuse fut entraînée ; son corps, malgré toutes les recherches ne put être retrouvé.

Dimanche, dans la journée, un cycliste qui passait sur la route de Douelle, aperçut une masse informe qui flottait sur le Lot ; il s'en approcha et constata que c'était le corps d'une femme.

Comme il se trouvait dans la commune de Douelle, il alla prévenir un pêcheur qui détacha son bateau et ramena en effet le cadavre d'une femme. Le maire de Douelle procéda aux constatations d'usage.

Entre temps, le mari de la femme Piques qui est employé à l'équipe de la gare arriva ; il reconnut le corps de sa pauvre femme qui avait séjourné près de deux mois dans l'eau.

Les obsèques de la malheureuse ont été célébrées lundi soir, le corps a été inhumé dans le cimetière de Douelle.

Tribunal correctionnel

Audience du 4 Mars 1907

VAGABONDAGE ET MENDICITE

Le nommé Redon Emile, 32 ans, né à Sauveterre (Lot-et-Garonne), sans profession et sans domicile fixe, est inculpé de vagabondage et de mendicité ; mais en outre, Redon n'est pas paraît-il un homme commode, si on ne lui donne rien, il profère des menaces contre les personnes auxquelles il s'est adressé.

Le tribunal lui inflige 15 jours de prison.

Gavain Jean, 53 ans, né à Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne), a été charpentier dans le temps, mais il y a belle lurette qu'il a cessé tout travail pour cheminer à travers la campagne.

Il est condamné à 8 jours de prison.

CONTREBANDE

La nommée Bastid Marie, 23 ans, née à Gourdon, célibataire, demeurant aux Sept-Ponts est inculpée de colportage et de fabrication d'allumettes de contrebande.

Le tribunal la condamne à deux amendes de 300 francs chacune et lui octroie par dessus le marché 6 jours de prison.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 4 mars, 1 h. 25 s.

Après la Séparation

L'archevêque de Paris interviewé a déclaré qu'il ne fera aucune nouvelle proposition : il attendra la réponse aux propositions précédentes.

L'affaire Solleiland

La police a perquisitionné chez Solleiland : elle a recherché inutilement les boucles d'oreilles de Martha Erbeling.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 5 mars, 1 h. 21 s.

Le roi d'Angleterre à Biarritz

Le roi Edouard a quitté Paris ce matin à 10 h. 40, allant à Biarritz.

Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni dans la matinée : il a adopté le projet relatif au statut du syndicat des fonctionnaires.

M. Barthou a fait approuver le décret relatif à l'exploitation de la télégraphie sans fil et M. Viviani a exposé la déclaration au sujet du repos hebdomadaire.

AGENCE FOURNIER.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 46

URSULE MIROUËT

Par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

LA SUCCESSION DE MINORET

J'espère, avait-il dit chez Dionis le jour où la mise en demeure fut signifiée à Savinien et à sa mère, que nous serons débarrassés de ces nobliaux-là. Nous chasserons les autres après.

La vieille aux quatorze quartiers, lui répondit Goupil, ne voudra pas être témoin de son désastre ; elle ira mourir en Bretagne, où elle trouvera sans doute une femme pour son fils.

— Je ne le crois pas, répondit le notaire, qui, le matin, avait rédigé le contrat de l'acquisition faite par Bongrand. Ursule vient d'acheter la maison de la veuve Richard.

— Cette maudite pécore ne sait quoi s'inventer pour nous ennuyer ! s'écria très imprudemment le maître de poste.

— Et qu'est-ce que cela vous fait qu'elle demeure à Nemours ? demanda Goupil, surpris par le mouvement de contrariété qui échappait au colosse imbécile.

— Vous ne savez pas, répondit Minoret en devenant rouge comme un coquelicot, que mon fils a la bêtise d'être amoureux d'elle. Aussi donnerais-je bien cent écus pour qu'Ursule quittât Nemours.

Sur ce premier mouvement, chacun comprend combien Ursule, pauvre et résignée, allait gêner le riche Minoret.

Le tracé d'une succession à liquider, la vente de ces établissements et les courses nécessitées par des affaires insolites, ses débats avec sa femme à propos des plus légers détails et de l'acquisition de la maison du docteur, où Zélie voulait vivre bourgeoisement dans l'intérêt de son fils ; ce hurvari, qui contrastait avec la tranquillité de sa vie ordinaire, empêcha le grand Minoret de songer à sa victime. Mais, quelques jours après son installation rue des Bourgeois, vers le milieu du mois de mai, au retour d'une promenade, il entendit la voix du piano, vit la Bougival assise à la fenêtre comme un dragon gardant un trésor, et entendit soudain en lui-même une voix importune.

Expliquer pourquoi, chez un homme de la trempe de l'ancien maître de poste, la vue d'Ursule, qui ne soupçonnait même pas le vol commis à son préjudice, devint aussitôt insupportable ; comment le spectacle de cette grandeur dans l'infortune lui inspira le désir de renvoyer de la ville cette jeune fille, et

comment ce désir prit les caractères de la haine et de la passion, ce serait peut-être faire tout un traité de morale. Peut-être ne se croyait-il pas le légitime possesseur des trente-six mille livres de rente, tant que celle à qui elles appartenaient serait à deux pas de lui. Peut-être croyait-il vaguement à un hasard qui ferait découvrir son vol, tant que ceux qu'il avait dépouillés seraient là. Peut-être, chez cette nature en quelque sorte primitive, presque grossière, et qui jusqu'alors n'avait rien fait que de légal, la présence d'Ursule éveillait-elle des remords. Peut-être ces remords le poignaient-ils d'autant plus qu'il avait plus de bien légitimement acquis. Il attribua sans doute ces mouvements de sa conscience à la seule présence d'Ursule, en imaginant que, la jeune fille disparue, ces troubles gênants disparaîtraient aussi. Enfin peut-être le crime a-t-il sa doctrine de perfection. Un commencement de mal veut sa fin, une première blessure appelle le coup qui tue. Peut-être le vol conduit-il fatalement à l'assassinat. Minoret avait commis la spoliation sans la moindre réflexion, tant les faits s'étaient succédés rapidement : la réflexion vint après. Or, si vous avez bien saisi la physiognomie et l'enclume de cet homme, vous comprendrez le prodigieux effet qu'y devait produire une pensée. Le remords est plus qu'une pensée ; il provient d'un

sentiment qui ne se cache pas plus que l'amour, et qui a sa tyrannie.

Mais, de même que Minoret n'avait pas fait la moindre réflexion en s'emparant de la fortune destinée à Ursule, de même il voulut machinalement la chasser de Nemours quand il se sentit blessé par le spectacle d'une innocence trompée. En sa qualité d'imbécile, il ne songea point aux conséquences, il alla de péril en péril, poussé par son instinct cupide, comme un animal fauve qui ne prévoit aucune ruse du chasseur, et qui compte sur sa vélocité, sur sa force. Bientôt les riches bourgeois qui se réunissaient chez le notaire Dionis, remarquèrent un changement dans les manières, dans l'attitude de cet homme jadis sans soucis.

— Je ne sais pas ce qu'à Minoret, il est tout chose ! disait sa femme, à laquelle il avait résolu de cacher son hardi coup de main.

Tout le monde expliqua l'ennui de Minoret ; car la pensée sur cette figure ressemblait à de l'ennui, par la cessation absolue de toute occupation, par le passage subit de la vie active à la vie bourgeoise. Pendant que Minoret songeait à briser la vie d'Ursule, la Bougival ne passait pas une journée sans faire à sa fille de lait quelque allusion à la fortune qu'elle aurait dû avoir, ou sans comparer son misérable sort à celui que monsieur lui réservait et dont il

lui avait parlé, à elle, la Bougival.

— Enfin, disait-elle, ce n'est pas par intérêt, ce que j'en dis, mais est-ce que feu monsieur, bon comme il était, ne m'aurait pas laissé quelque petite chose...

— Ne suis-je pas là ? répondit Ursule en défendant à la Bougival de lui dire un mot à ce sujet.

Elle ne voulut pas salir par des pensées d'intérêt les affectueux, tristes et doux souvenirs qui accompagnaient la noble figure du vieux docteur, dont une esquisse au crayon noir et blancs, faite par son maître de dessin, ornait sa petite salle. Pour sa neuve et belle imagination, l'aspect de ce croquis lui suffisait pour toujours revoir son parrain, à qui elle pensait sans cesse, surtout entourée des objets qu'il affectionnait : sa grande bergère à la duchesse, les meubles de son cabinet et son trictrac, ainsi que le piano donné par lui. Les deux vieux amis qui lui restaient, l'abbé Chaperon et M. Bongrand, les seules personnes qu'elle voulait recevoir, étaient, au milieu de ces choses presque animées par ses regrets, comme deux vivants souvenirs de sa vie passée, à laquelle elle rattacha son présent par l'amour que son parrain avait bûni.

Bientôt la mélancolie de ses pensées, insensiblement adoucie, teignit en quelque sorte ses heures, et relia toutes ces choses par une indéfinissable harmonie : ce fut une exquise propreté, la plus exacte symétrie dans la disposition des meubles, quelques fleurs données chaque jour par Savinien, des riens élégants, une paix que les habitudes de la jeune fille communiquaient aux choses et qui rendit son chez soi aimable. Après le déjeuner et après la messe, elle continuait à étudier et à chanter ; puis elle brodait, assise à sa fenêtre sur la rue. A quatre heures, Savinien, au retour d'une promenade qu'il faisait par tous les temps, trouvait la fenêtre entrouverte, et s'asseyait sur le bord extérieur de la fenêtre pour causer une demi-heure avec elle. Le soir, le curé, le juge de paix la venait voir, mais elle ne voulait jamais que Savinien l'accompagne. Enfin, elle n'accepta point la proposition de madame de Portenduère, que son fils avait amenée à prendre Ursule chez elle. La jeune personne et la Bougival venaient, d'ailleurs, avec la plus sordide économie : elles ne dépensaient pas, tout compris, plus de soixante francs par mois. La vieille nourrice était infatigable : elle savonnait et repassait, elle ne faisait la cuisine que deux fois par semaine, elle gardait les viandes cuites, que la maîtresse et la servante mangeaient froides ; car Ursule voulait économiser sept cents francs par an pour payer le reste du prix de sa maison.

(A suivre)

Bibliographie

Les sinistres maritimes, qui se succèdent depuis quelque temps, offrent une palpitante et triste actualité au *Monde Illustré* qui publie, cette semaine, une série d'illustrations sur le *Nafrage du Berlin* qui s'est perdu, en vue de Rotterdam, à l'embouchure de la Meuse et anqué, en raison de la terrible tempête qui sévissait, il a été impossible de porter secours.

Cette catastrophe rend de circonstance l'article très documenté qui paraît en même temps sous ce titre : *La Pâturage de la Mer*, et qui relève les plus récents naufrages.

Mais le numéro contient aussi d'autres sujets et, pour effacer la triste impression de ces lugubres événements, voici de fort artistiques pages sur les *Collections du Petit Palais*, dont le nouvel aménagement est fort apprécié des connaisseurs. Voici, enfin, entre autres curieuses gravures de théâtre, de sport et d'actualités diverses, un fort joli dessin montrant le nouveau professeur au Conservatoire, *Madame Sarah-Bernard faisant sa première classe à ses élèves*, et écoutant l'une d'elles, *Mlle Norma*, disant une scène des *« Burggraves »*.

Ce sujet, pris sur le vif, est tout à fait pittoresque en sa scrupuleuse exactitude.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 3 mars 1907.

Jean Aicard : Benjamin. — Léon Béraud : Le Pilote n° 10. — Pontevrez : L'enjeu du bonheur. — Capitaine Danrit : L'invasion jaune. — Paul Féval : Chasse aux traitres. — Variétés : la Mode, le Théâtre, les Sciences, les Sports, Arts mondains, Actualités etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

Chronique agricole

UTILISATION DES CENDRES

Après le purin, les cendres sont certainement l'engrais qui coûte le moins et qui est le plus gaspillé dans nos campagnes.

Cependant, l'agriculture retirerait un grand profit de ce produit, riche en potasse, qui peut faire tant de bien dans les terres non argileuses, dépourvues de cet élément essentiel de fertilisation.

Nous plaçons, en premier lieu, les cendres de bois, et nous ne regardons pas ici quelles sont les variétés forestières, ni quelles parties de l'arbre donnent les meilleures cendres. Pour nous, tout est bon.

Bien que la houille ait remplacé en beaucoup d'endroits, le bois comme chauffage, nous trouvons encore, dans nos régions, une grande quantité de

ménages qui ne se servent, en tout temps, que de bois, ne fût-ce que pour chauffer le four et alimenter le foyer des chaudières. Dans les pays de forêts c'est le chauffage exclusif en été.

La quantité de cendres de bois produites annuellement est donc considérable encore. Malheureusement, leur emploi en agriculture est souvent peu raisonné et, la plupart du temps, ces cendres sont jetées un peu au hasard, sur n'importe quel terrain pour s'en débarrasser.

Au temps où les engrais chimiques étaient encore ignorés, les cendres étaient mieux appréciées qu'elles ne le sont aujourd'hui. A cette époque, dans beaucoup de ménages ouvriers, on emmagasinait précieusement les cendres de l'année entière pour les vendre au printemps aux cultivateurs qui s'en servaient dans leurs houblonnières ou leurs champs de pommes de terre et de blés.

Les cendres exercent, en effet, une action favorable dans les terrains où manque la potasse. Elles sont excellentes pour les prés, les pâturages, les céréales, les colzas, le chanvre, les pois, etc.

On les emploie avantageusement aussi dans la culture des jeunes arbres fruitiers. Leur rôle, alors, est de conserver dans la terre, pendant longtemps, une fraîcheur douce qui aide au développement des racelles tout en les maintenant à l'abri des grandes sécheresses. De plus, elles empêchent le tassement des terres fortes par les temps de pluies et permettent aux jeunes racines de prendre de la force, pour pénétrer plus facilement dans le sol.

Dans la culture du blé, on peut utiliser les cendres soit à l'entrée de l'hiver, soit au printemps, au moment du rhabillage.

Renfouies, au commencement de l'hiver, par un léger coup de herse pour que le vent ne les enlève pas, elles empêcheront le blé d'être déraciné par les gels ; elles éloigneront les limaçons qui ne se plaisent ni dans lachaux ni dans la potasse. Les éléments qu'elles contiennent ne seront pas entraînés par les pluies et produiront quand même leur effet à la reprise de la végétation.

C'est surtout dans la production de la pomme de terre que l'emploi des cendres est le plus apprécié. La petite culture n'utilise parfois pas d'autres engrais.

Lorsque les pommes de terre sont placées dans le sillon ou le trou de bêche, on jette une poignée de cendres sur chaque tubercule. De cette façon, l'œil en se développant, prendra ra-

pine immédiatement et sortira de terre avec plus de vigueur. En outre, les cendres éloignent les vers blancs, pendant quelque temps au moins, et ce résultat est appréciable dans les années où cet ennemi des plantations pulule.

Les cendres ont également une action favorable sur les prairies et pâturages ; mais elles doivent être épanchées pendant l'hiver. Précédant un purinage énergique, elles donneront au printemps une herbe abondante et de bonne qualité.

La dose à employer n'a rien de rigoureux ; on peut aller, sans inconvénient, de 15 à 30 hectolitres à l'hectare.

L'emploi des cendres de bois produit aussi de bons résultats dans les cultures maraichères.

La charrée, ou cendre lessivée, qu'on rencontre de moins en moins, n'est pas non plus à dédaigner, bien qu'elle ait perdu une partie de sa potasse. On s'en sert avec avantage sur les prairies naturelles, à dose double de celle de la cendre naturelle.

N'oublions pas, en terminant, les cendres de tourbe, ni même celles de houille.

Les premières étaient très recherchées il y a trente ou quarante ans, et l'on venait de huit à dix lieues, avec des charriots, en acheter dans la vallée de la Somme.

Les secondes, beaucoup moins riches que les précédentes, trouveront leur emploi dans la fabrication des composts. Déposées dans une fosse et arrosées d'urine ou de jus de fumier, elles donnent, au printemps, un engrais des plus énergiques, qui trouvera surtout son emploi au jardin potager.

A. DUCELLIER.

La Défense Agricole.

Chemin de fer d'Orléans

Semaine Sainte, Fêtes de Pâques ET PRINTEMPS 1907

VOYAGES EN ESPAGNE

Billets aller et retour à prix réduits

En vue de faciliter les voyages que de nombreux touristes font chaque année en Espagne, à l'occasion de la Semaine Sainte, des Fêtes de Pâques à Madrid et de la Foire de Séville, du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi et les compagnies espagnoles intéressées, fera délivrer des billets aller et retour à prix très réduits pour Madrid et pour Séville, au départ de Paris et de toutes les gares et stations de son réseau.

Ces billets seront délivrés du 16 mars au 15 mai et seront indistinctement valables pour le retour jusqu'au 15 Juin inclus, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ, même si le voyage a été commencé après le 15 mai.

Les prix sont les suivants :

1^o POUR MADRID, prix 150 fr. en première classe, 105 fr. en 2^e classe. avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Hendaye et sur tous les points du parcours espagnol.

Les porteurs de ces billets trouveront à Madrid des billets d'aller et retour à prix très réduits leur permettant de visiter l'Escorial, Avila, Segovie, Tolède, Aranjuez et Guadalajara.

2^o POUR SÉVILLE, prix, 190 fr. en 1^{re} classe, 135 fr. en 2^e classe, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Saint-Sébastien, Burgos, Valladolid, l'Escorial, Madrid, Aranjuez, Castillejo Baëza et Cordoue.

Excursions en Andalousie. — Les porteurs de ces billets trouveront à Cordoue et à Séville des billets d'excursions valables 30 jours pour Xérès, Cadix et Grenade, avec retour à Séville ou Cordoue. Ces billets, comportant des arrêts facultatifs dans toutes les gares, sont émis du 1^{er} avril au 10 mai, aux prix très réduits de 63 pesetas en 1^{re} classe et de 47 pesetas en 2^e classe (la peseta vaut environ 0 fr. 93 c.)

Les voyageurs munis de billets de 1^{re} classe pour Madrid ou Séville auront la faculté de prendre jusqu'à Madrid le train de luxe « Sud-Express », à la condition de payer, en outre des prix ci-dessus, le supplément ordinaire pour le parcours effectué dans ce train.

Billets d'aller et retour individuels et de famille

pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies de Béarn, etc... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus :

1^o — des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2^o — des billets aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e, 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition

d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris). Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Grande Pharmacie

DE LA CROIX-ROUGE BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE THÉÂTRE CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE

pour la préparation des ordonnances

Medicaments de premier choix

Fournisseurs : POULENC, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR :

Paul GARNAL

Pharmacien de 1^{re} classe.

Diplômé de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance-publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE

Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés

Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE

BANDAGES - BAS A VARICES

DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait

et entièrement garanti



Cette jeune personne a des points de côté ; elle va se coucher, emportant un paquet de THERMOGÈNE qu'elle appliquera sur son mal ; demain, il ne restera plus de ses douleurs que le souvenir.

La Ouate THERMOGÈNE est le topique souverain contre les Rhumes, Maux de Gorge, Névralgies, Points de côté, Éczématoïdes, Toricoides et toutes les *Boutures Rhumatismales*.

Ces affections sont généralement traitées par de vieux remèdes, tels que la teinture d'iode, les thapsias, les emplâtres, les vésicatoires, qui, étant très corrosifs, laissent après leur application des traces souvent ineffaçables. Le THERMOGÈNE n'a pas ces conséquences désagréables ; il est propre, facile, et ne laisse aucune trace ; c'est donc le seul remède externe qui puisse être recommandé sans crainte aux jeunes filles et aux jeunes femmes soucieuses de conserver l'intégrité de leurs charmes.

La Boîte avec notice, 1,50 dans toutes Pharmacies.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLÔMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Noëntais DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS